Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_27-DE

MAIRIE DE LASSY
35 580 LASSY
☐ : **02.99.42.03.33**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 28/04/2026

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
19	14	15

Vote
A l'unanimité Pour : 15 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture D'Ille-et-Vilaine
Le : 04/05/2026
Et
Publication ou notification du :
04/05/2026

L'an 2026, le 28 avril 2026 à 19:30, le Conseil Municipal de la Commune de Lassy, s'est réuni à la salle du Conseil Municipal, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur LE CHENECHAL Didier, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et les notes explicatives de synthèse ont été transmis par écrit aux conseillers municipaux le 14/04/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 14/04/2026.

Présents : M. LE CHENECHAL Didier, Mme LEDUC Véronique, M. BOURDEVERRE Jean-Yves, Mme SAPIN Alexandra M. MOULARD Hugues, Mme DELGADO Céline, M. BOUCAULT Sébastien, Mme AUGEREAU Nathalie, M. SOUTIF Olivier, Mme MABILLE Marie, M. LEDUC Valentin, Mme THIBAULT Caroline, M. LEGEAY Gérard, Mme FOUQUART Cécile.

Absents ayant donné procuration : Mme LEHOBEY Mélanie à Mme LEDUC Véronique, M. LE MERLUS François à M. LE CHENECHAL Didier, M. COUGOULAT Erwann à M. SOUTIF Olivier.

Absents excusés : Mme PINGIER Emmanuelle, M. NOËL Franck.

A été nommé secrétaire : M. LEDUC Valentin

26-27 – FINANCES : BUDGET ANNEXE RESTAURANT MUNICIPAL – APPROBATION COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025

Conformément à l'article L 2121-14 du Code Générale des collectivité Territoriales, l'assemblée est invitée à élire un président, pour le point concernant l'approbation du Compte Financier Unique du budget principal.

M. Le Maire rappelle que le Compte Financier Unique (CFU) devient, à compter de 2024, la nouvelle présentation des comptes locaux pour les élus et les citoyens ; Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable public, constitue une mesure de simplicité qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité des comptes et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur du compte administratif et du compte de gestion.

Est proposé président.e : Mme LEDUC Véronique

Est désigné président.e : Mme LEDUC Véronique

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_27-DE

Le Compte Financier Unique 2025 fait apparaître un montant de dépenses et de recettes par section comme suit :

Section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2025	**232 733.01 €**	**73 821.76 €**	**306 554.77 €**
Dépenses 2025	**235 174.65 €**	**19 722.01 €**	**254 896.66 €**
Résultat de l'exercice 2025	**- 2 441.64 €**	**54 099.75 €**	**51 658.11€**

La section de fonctionnement dégage un déficit de clôture de 2 441.64 € ;

La section d'investissement dégage un excédent de clôture de 54 099.75 €.

Le CFU 2025 fait ressortir un excédent de clôture de 51 658.11 €.

Les dépenses et recettes du budget principal se répartissent entre les sections de fonctionnement et d'investissement comme suit :

Recettes de fonctionnement

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	19 680.59 €	19 680.59 €
70 - Produits des services, du domaine et ventes diverses	228 000.00 €	213 003.05 €
75 - Autres produits de gestion courante	500.00 €	0.71 €
78 - Reprise sur amortissement dépréciations et provisions	- €	48.66 €
Résultats	248 180.59 €	232 733.01 €

Dépenses de fonctionnement

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
011 - Charges à caractère général	147 765.00 €	147 497.37 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	100 040.59 €	87 676.72 €
65 - Créances admises en non-valeur	149.00 €	0.56 €
67 - Titres annulés (sur exercices antérieurs)	200.00 €	- €
68 - Dotations aux provisions et dépréciations	26.00 €	- €
Résultats	248 180.59 €	235 174.65 €

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_27-DE

Recettes d'investissement

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
001 - Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	73 687.31 €	73 687.31 €
10 - Dotations, fonds divers et réserves	500.00 €	134.45 €
21 - Immobilisations corporelles	- €	- €
Résultats	74 187.31 €	73 821.76 €

Dépenses d'investissement

Chapitre	BP 2025	Réalisé 2025
002 - Résultat de fonctionnement reporté	- €	- €
21 - Immobilisations corporelles	43 600.00 €	19 722.01 €
Résultats	43 600.00 €	19 722.01 €

Monsieur Didier LE CHÉNÉCHAL, Maire, s'étant retiré, conformément à l'article L.2121-14 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, Décide à l'unanimité :

- **D'APPROUVER le compte financier unique 2025 du budget annexe restaurant et ses résultats tels que :**

Section	Fonctionnement	Investissement	TOTAL
Recettes 2025	**232 733.01 €**	**73 821.76 €**	**306 554.77 €**
Dépenses 2025	**235 174.65 €**	**19 722.01 €**	**254 896.66 €**
Résultat de l'exercice 2025	**- 2 441.64 €**	**54 099.75 €**	**51 658.11€**

- De DONNER quitus au maire pour sa gestion comptable 2025
- D'AUTORISER le maire à signer tout acte afférent à ce dossier

M. Le Maire réintègre la salle du conseil et reprend la présidence de la séance .

Pour copie conforme :
En mairie, le 04/05/2026
Le Maire,
Didier LE CHÉNÉCHAL

MAIRIE DE LASSY (ILLE-ET-VILAINE)

Envoyé en préfecture le 05/05/2026
Reçu en préfecture le 05/05/2026
Publié le
ID : 035-213501497-20260428-26_27-DE